

# •APPEL À CONTRIBUTIONS•

L'Association des Doctorants et Docteurs du Centre de Droit des Affaires (ADDCDA) de l'Université Toulouse 1 Capitole organise un colloque le **jeudi 20 octobre 2022** à l'Université Toulouse 1 Capitole qui se déroulera au format hybride pour le public, présentiel pour les intervenant(e)s, sur le thème :

## STRATÉGIES ET DROIT

Initialement cantonnée aux domaines militaire et géopolitique, la notion de stratégie a vu son champ s'élargir considérablement. Les activités concernées sont désormais nombreuses : entreprise, marketing, économie, management, communication, politique, urbanisme, environnement, sport, et même les relations sociales...

Nonobstant cette évolution, la question juridique n'a cessé d'être incontournable dans l'élaboration des stratégies. Qu'il s'agisse d'une entreprise protégeant ses actifs immatériels ou recourant à l'optimisation fiscale, d'un particulier souhaitant organiser sa succession ou se défendre dans le cadre d'un procès, le droit est tantôt obstacle, tantôt outil, mais demeure présent. Les stratégies se déploient pleinement au sein de toutes les disciplines, à l'échelle nationale ou internationale.

À l'occasion de ce colloque, la richesse sémantique de la notion de stratégie permettra de multiples réflexions sur les rapports entre les stratégies et le droit. Les aspects juridiques soulevés appellent donc les réponses de **spécialistes de plusieurs disciplines**, chercheurs comme praticiens.

### -CANDIDATURES-

Les interventions doivent être présentées en français. Les candidats souhaitant intervenir devront présenter une candidature qui sera anonymisée puis évaluée par le conseil scientifique de l'ADDCDA. La candidature devra préciser le titre de l'intervention ainsi qu'un résumé de son contenu (entre 150 et 200 mots).

L'envoi des candidatures doit être fait par courrier électronique à l'adresse suivante : [contributions-strat-droit@gmx.fr](mailto:contributions-strat-droit@gmx.fr) au plus tard le **22 mai 2022**. Le conseil scientifique communiquera individuellement par courriel l'acceptation ou le refus des candidatures au plus tard le **29 mai 2022**.

L'intervenant sélectionné présentera oralement sa contribution pendant 15 minutes. L'intervenant, s'il entend projeter des images ou du texte pour le public, devra les fournir à l'Association au plus tard le **10 octobre 2022**. Il devra également remettre une version écrite de son intervention avant le **15 octobre 2022**.

L'Association ne pourra pas prendre en charge les frais afférents au déplacement et à l'hébergement des intervenants sélectionnés.

